

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1302

Comité syndical du Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) "Aquavert" -
Désignation du représentant suppléant par le Conseil municipal

Direction des Assemblées

Rapporteur : M. LE MAIRE

SEANCE DU 9 JUILLET 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 13 JUILLET 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1ER JUILLET 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 10 JUILLET 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEVY (pouvoir à Mme MADELEINE), M. MALESKI (pouvoir à Mme BRUGNERA), M. BRAILLARD (pouvoir à M. BERNARD), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme HOBERT, Mme TAZDAIT (pouvoir à M. ROYER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1302 - COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A Vocation UNIQUE (SIVU) "AQUAVERT" - DESIGNATION DU REPRESENTANT SUPPLEANT PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 23 juin 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est membre de plusieurs syndicats intercommunaux, et notamment du syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) Aquavert.

- Contexte :

Ce SIVU a été créé par arrêté préfectoral le 31 décembre 1968. La constitution de ce syndicat avait alors pour objet l'étude des problèmes relatifs à la création d'un vaste parc public, d'un centre nautique, d'un espace réservé aux jeux d'enfants et d'un camping caravaning situé sur la commune de Francheville, à la limite du territoire de Tassin la Demi Lune et de la Ville de Lyon.

Modifié par plusieurs arrêtés préfectoraux successifs, le SIVU a su s'adapter afin de satisfaire les besoins exprimés par le public et de répondre à une demande d'installation multifonctionnelle, dotée aujourd'hui de terrains de tennis, mini-golfs, etc. Cet espace s'inscrit désormais dans une démarche mettant en valeur les sports et les loisirs, commune à la Ville de Lyon.

- Modalités de représentation :

Le SIVU comporte 6 membres, avec une répartition financière établie sur les bases suivantes : Saint Genis les Ollières : 3,35% ; Craponne : 7,35% ; Francheville : 11,00% ; Sainte Foy les Lyon : 11,30% ; Tassin la Demi Lune : 27,00% et Lyon : 40,00%.

Selon l'article 7 de l'arrêté préfectoral de création, le SIVU est administré par un comité syndical composé de délégués élus par les Conseils municipaux des communes associées et constitué à raison de deux délégués titulaires par commune. Par ailleurs, depuis un arrêté préfectoral de 1988, chaque commune doit également désigner un délégué suppléant.

En séance du Conseil municipal du 25 avril 2014, vous avez désigné M. André AMOYAL, M. Yann CUCHERAT en tant que représentants titulaires et M. Didier PESSON en tant que représentant suppléant pour représenter la Ville de Lyon au sein du Comité syndical du Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) Aquavert.

M. Didier PESSON démissionnant de ses fonctions de Conseiller du 5^e arrondissement, il convient de le remplacer au poste de représentant suppléant au sein du Comité syndical du Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) Aquavert.

Le Conseil municipal doit désigner parmi ses membres, ou parmi toute personne susceptible d'être élu Conseiller municipal et donc, a fortiori, parmi les Conseillers d'arrondissement, 1 délégué suppléant pour siéger au sien du Comité syndical du SIVU.

Il est donc proposé au Conseil municipal de la Ville de Lyon de pourvoir à cette désignation.

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-33, L 5212-6 et L 5212-7 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 1968 modifié, portant création du syndicat intercommunal ;

Vu la délibération n° 2014/22 en date du 25 avril 2014 ;

Vu les résultats du scrutin auquel il a été procédé ;

DELIBERE

M. Bruno TARLIER est désigné en tant que représentant suppléant pour représenter la Ville de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein du Comité syndical du Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) Aquavert.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Gérard COLLOMB